

# PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

## MUNICIPAL DU JEUDI 27 MARS 2008

\*\*\*\*\*

L'an deux mil huit, le vingt sept du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix neuf mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. PIERRAT André, Maire

MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, JEANGEORGES Sébastien, Adjoint

MM. DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, COLIN Hubert, MANGIN Stéphanie, THOMAS Joël, SERRIER Michel, LACOTE Bernard, FETET Coralie, AUBRY Chantal, LAGARDE Danielle, BAH I Najate, ABEL Jacqueline, LABOUREL Patrick, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme CLAUDEL Nelly.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

### **I – ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUX DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS :**

Il est procédé par vote à bulletins secrets aux désignations des délégués des organismes ci-après :

#### **1°)- DELEGUES AU SIVUIS DU SECTEUR DE REMIREMONT**

**3** délégués **titulaires** et **3** délégués **suppléants** ont été élus à la majorité absolue.

##### **TITULAIRES**

M. LABOUREL Patrick  
M. ABEL Thierry  
M. PIERRAT André

##### **SUPPLEANTS**

M. LACOTE Bernard  
M. THOMAS Joël  
M. REMY Jean

#### **2°)- DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE RENE CASSIN**

**2** délégués **titulaires** et **2** délégués **suppléants** ont été élus à la majorité absolue.

##### **TITULAIRES**

M. DE CARVALHO Zélio  
MME CLAUDEL Nelly

##### **SUPPLEANTS**

MME ABEL Jacqueline  
MME BAH I Najate

### **3°)- DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES**

2 délégués **titulaires** et 2 délégués **suppléants** ont été élus à la majorité absolue.

#### **TITULAIRES**

M. JEANGEORGES Sébastien  
M. PIERRAT André

#### **SUPPLEANTS**

M. LABOUREL Patrick  
MME CLAUDEL Nelly

### **4°)- DELEGUES AU SICOVAD**

2 délégués **titulaires** et 2 délégués **suppléants** ont été élus à la majorité absolue.

#### **TITULAIRES**

M. ABEL Thierry  
M. HATON Didier

#### **SUPPLEANTS**

M. VUILLEMIN Martial  
MME LAGARDE Danièle

### **5°)- DELEGUE AU SDANC (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

La désignation d'**un** délégué communal qui ira, le moment venu, voter pour un délégué cantonal.

A été élu à la majorité absolue : M. COLIN Hubert.

### **6°)- DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES**

La désignation d'**un** délégué communal qui ira, le moment venu, voter pour un délégué cantonal.

A été élu à la majorité absolue : M. COLIN Hubert.

\*\*\*\*\*

## **II – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. :**

Monsieur le Maire ayant rappelé la procédure du renouvellement du Conseil d'Administration du C.C.A.S., à savoir que le Conseil d'Administration :

- est présidé de droit par le Maire,
- est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de **8 minimum à 16 maximum**.

Et que parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations.

Le Maire propose au Conseil de fixer le nombre total des membres du Conseil d'Administration en plus de lui-même à **12** (soit **6** élus et **6** nommés).

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, fixe le nombre de représentants du conseil à **6** (en plus du Maire Président).

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Ont été élus à la majorité absolue :

MM. CLAUDEL Nelly – REMY Jean – MANGIN Stéphanie – ABEL Jacqueline – AUBRY Chantal – DURUPT Nadine.

\*\*\*\*\*

### **III – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE :**

Monsieur le Maire rappelle que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, le nombre de membres du Conseil municipal faisant partie de la commission d'appel d'offres est fixé à **3** en plus du Maire membre de droit.

Il propose ensuite de passer au vote à bulletin secret des **3** membres **titulaires** et des **3** membres **suppléants** de la commission d'appel d'offres permanente.

Sont élus à la majorité absolue :

#### **TITULAIRES**

M. REMY Jean  
M. COLIN Hubert  
M. LABOUREL Patrick

#### **SUPPLEANTS**

M. ABEL Thierry  
M. DE CARVALHO Zélio  
M. JEANGORGES Sébastien

\*\*\*\*\*

### **IV – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS :**

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Conseil Municipal peut lui accorder, dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales.

Il expose que parmi les 22 points de délégation possible, il ne souhaite pas retenir les points :

↵ **3** « de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires »

↵ **16** « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal »

↵ **20** « de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ».

et propose ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE d'accorder au Maire les délégations prévues par l'article L 2122-22 du C.G.C.T. à l'exception des points 3 – 16 et 20.

\*\*\*\*\*

## **V – FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DES ELUS :**

Monsieur le Maire expose que le texte relatif aux indemnités des élus donne des barèmes fixant le maximum autorisé par rapport à l'indice 1015 de la fonction publique. Il précise que pour Eloyes, ce taux maximum est de 43 %.

Il rappelle que le précédent conseil avait fixé le taux pour le Maire à 31 % au lieu des 43 possibles.

Il précise qu'il ne souhaite pas changer le taux de **31 %** pour lui, qu'en ce qui concerne les adjoints, le taux était de 12,40% pour 5 adjoints et que, ne souhaitant pas augmenter l'enveloppe financière des indemnités, il propose de **diviser par 6** au lieu de 5 et que par conséquent, le taux d'indemnité des adjoints serait non plus de 12,40 % mais de **10,50 %**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- FIXE l'indemnité du Maire à **31 %** de l'indice **1015** et celle des adjoints à **10,50 %** de l'indice **1015**

\*\*\*\*\*

## **VI – LES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Le Maire propose la création de **7** commissions municipales pour lesquelles le conseil donne son approbation.

Les commissions suivantes sont donc instaurées, dans lesquelles **tous les adjoints sont membres**.

### **1)°- COMMISSION « FINANCES – BUDGETS – INDUSTRIE – COORDINATION DES ADJOINTS »**

Président : Le Maire

Membres : Mmes FETET Coralie – ABEL Jacqueline – URLACHER Monique – LAGARDE Danielle

### **2)°- COMMISSION « SOLIDARITE – PERSONNEL ET ACTION SOCIALE »**

Président : Le Maire

Vice-présidente : Mme CLAUDEL Nelly

Membres : Mmes AUBRY Chantal – DURUPT Nadine – MANGIN Stéphanie – LAGARDE Danielle – ABEL Jacqueline.

### **3)°- COMMISSION « TRAVAUX DE BATIMENTS ET DE RESEAUX »**

Président : Le Maire

Vice-président : M. REMY Jean

Membres : MM. HATON Didier – COLIN Hubert - LABOUREL Patrick – THOMAS Joël

### **4)°- COMMISSION « AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES »**

Président : Le Maire

Vice-président : M. DE CARVALHO Zélio

Membres : Mmes AUBRY Chantal – DURUPT Nadine – VINEL Isabelle – BAHY Najate – MANGIN Stéphanie

### **5)°- COMMISSION « URBANISME – SECURITE – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE »**

Président : Le Maire

Vice-président : M. ABEL Thierry

Membres : MM. LAGARDE Danielle – HATON Didier – LABOUREL Patrick – COLIN Hubert – SERRIER Michel – LACOTE Bernard – VUILLEMIN Martial

**6°)- COMMISSION « SPORTS-LOISIRS – VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE »**

Président : Le Maire

Vice-président : M. GIRARDOT Christian

Membres : MM. LABOUREL Patrick – SERRIER Michel – LACOTE Bernard – VUILLEMIN Martial – VINEL Isabelle – URLACHER Monique.

**7°)- COMMISSION « RELATIONS AVEC LA POPULATION – INFORMATION – COMMUNICATION »**

Président : Le Maire

Vice-président : M. JEANGORGES Sébastien

Membres : MM. MANGIN Stéphanie – BAHJ Najate – HATON Didier – LACOTE Bernard – VUILLEMIN Martial – VINEL Isabelle – URLACHER Monique – DURUPT Nadine.

\*\*\*\*\*

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 10 mn.

Le Maire,

André PIERRAT